

Liste des pièces à joindre à la demande

Important : la demande ne sera instruite qu'après remise d'un dossier complet auprès du service communal

Nouvelles constructions (maison, résidence, etc.)

- 2 extraits cadastraux récents à l'échelle 1:1250⁽¹⁾
- 2 plans de construction sur papier: implantation, vues en plans, 2 coupes, façades etc. 1:100 ou 1:50 plans en format électronique (pdf)
- 1 certificat OAI
- 2 certificats de performance énergétique pour un bâtiment d'habitation/fonctionnel
- 2 plans d'évacuation des eaux usées et pluviales et réseaux des infrastructures projetées
- 2 plans de mesurage officiel récent

Transformation ou extension de construction existante

- 2 extraits cadastraux récents à l'échelle 1:1250⁽¹⁾
- 2 plans de construction sur papier: implantation, vues en plans, 2 coupes, façades etc. 1:100 ou 1:50 plans en format électronique (pdf)
- 1 certificat OAI
- 2 certificats de performance énergétique pour un bâtiment d'habitation/fonctionnel
- photos de la situation existante

Petites constructions (abri de jardin, clôture, etc.)

- 2 extraits cadastraux récents à l'échelle 1:1250⁽¹⁾
- 2 plans de situation de l'implantation du bâtiment avec renseignement sur les marges de recullement, terrains ou bâtiments adjacents
- 2 plans ou documentation des constructions projetées
- photos de la situation existante

Travaux de réfection et de rénovation

- 2 extraits cadastraux récents à l'échelle 1:1250⁽¹⁾
- description détaillée des travaux à réaliser

Morcellement/lotissement de parcelle(s)

- 2 extraits cadastraux récents à l'échelle 1:1250⁽¹⁾
- 2 plans projet de morcellement/lotissement, dressés par un géomètre officiel
- 2 plans d'implantation et gabarit, indiquant l'application des règles d'urbanisme conformes au PAP QE
- documentation projet à titre indicatif
- plans en format électronique (pdf)

Autres documents :

Pour les constructions érigées aux abords d'une route d'Etat ou d'un chemin repris, une demande est à adresser également à:

Administration des Ponts & Chaussées
Service Régional - Capellen
100, route d'Arlon
L-8311 Capellen

Pour les extraits cadastraux et/ou plan de mesurage, veuillez vous adresser à:

Administration du cadastre et de la topographie
54, avenue Gaston Diderich
L-1420 Luxembourg

ou via internet map.geoportail.lu

Réservé à la commune:

(réception)

(approbation)

Renvoyer à l'Administration communale de Garnich: autorisations@garnich.lu

Administration communale de Garnich | Service Technique | 15, rue de l'Ecole L-8353 Garnich | tél.: 380019-217 / -218

TRAITEMENT DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Le responsable de traitement, l'Administration Communale de Garnich | 15, rue de l'Ecole L-8353 Garnich | tél. : +352 38 00 99 - 1 | mail : dpo@garnich.lu, collecte vos données personnelles (nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance, numéro de téléphone, adresse mail), ainsi que toute autre information strictement nécessaire afin de traiter votre demande. Veuillez noter qu'en l'absence de ces données, nous ne pourrions répondre à votre demande. Ce traitement est fondé sur une mission d'intérêt public poursuivie par l'Administration Communale de Garnich. Les destinataires de vos données personnelles sont les suivants : La société SIGI, sous-traitant, dans le cadre de la gestion informatique; Le ministère des Affaires intérieures; le fournisseur IT; la société DSL qui gère l'informatique; VOL pour la centrale téléphonique. Aucune autre donnée personnelle n'est transférée à un tiers, sauf si l'Administration Communale de Garnich est tenue légalement de le faire ou dans le cadre de la défense de ses intérêts en justice.

Vos données seront conservées selon les durées légales de conservation conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification ou d'effacement, d'opposition, de limitation. Pour ce faire, il convient de contacter notre Délégué la Protection des Données à l'adresse mail suivante : dpo@garnich.lu. Il vous est également possible de rédiger une réclamation auprès de la Commission Nationale de Protection des Données (CNPD) si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés.

